



65754 - Il est recommandé de lire entièrement le Coran au cours du Ramadan

question

J'espère que vous me direz s'il est nécessaire que le musulman lise entièrement le Coran durant le mois de Ramadan. S'il en est ainsi, citez-moi le hadith sur lequel vous vous appuyez.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, on remercie l'auteur de la question pour son ardent désir de connaître le statut de la question et l'argument qui le sous-tend. Car il n'y a aucun doute que c'est ce que tout musulman doit faire afin de se conformer au livre et à la Sunna.

Dans Irshad al-Fouhoul (450-451), ach-Chawkani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Si vous avez déjà retenu que l'homme du commun doit interroger l'uléma, et le négligeant le plus avertis, on doit interroger les ulémas pratiquants et parfaitement scrupuleux pour connaître l'uléma qui a une grande maîtrise du livre et de la Sunna et qui possède toutes les connaissances instrumentales permettant de les comprendre. Quand ils lui indiquent un tel uléma, il l'interroge sur son cas à lui et lui demande ce que le livre d'Allah le Transcendant et la Sunna du Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) en disent. Dès lors, il reçoit la vérité de sa source et tire la disposition légale de sa place et nous débarrasse de l'opinion personnelle qui peut induire en erreur et nous éloigner de la Charia parce qu'à l'écart de la vérité.

Dans adab al-mufti wal moustafî (p.171) Ibn Salah dit: As-Sam'ani dit qu'on ne doit pas empêcher celui qui interroge un mufti de lui demander un argument par précaution, et le mufti doit citer son argument s'il le sait décisif. S'il ne l'est pas, il n'est pas tenu de le citer parce que la vérification de l'argument nécessite un effort (intellectuel) que le commun des mortels n'est pas capable de



fournir. Allah connaît mieux la vérité.

Deuxièmement, oui, il est recommandé au musulman de lire fréquemment le Coran au cours du Ramadan et de veiller à le lire entièrement. Mais ce n'est pas une obligation pour lui dans ce sens que s'il ne le fait pas, il ne commet aucun péché. Cependant, il se prive d'une grande récompense. Ceci s'atteste dans ce hadith rapporté par al-Boukhari (4614) d'après Abou Hourayra (PA.a): **Gabriel écoutait le Prophète lire le Coran une fois chaque année. Puis il le lui fit lire deux fois au cours de l'année pendant laquelle il décéda.**

Dans al-Djami' fi ghraib al-hadith (4/64) Ibn al-Athir dit: **cela signifie qu'il révisait avec lui toutes les parties du Coran révélées.**

Les ancêtres pieux (P.Aa) avaient l'habitude de lire le Coran entièrement en Ramadan pour imiter le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ibrahim an-Nakha'i dit: **al-Aswad lisait entièrement le Coran toutes les deux nuits du Ramadan.** As-Siyar (4/15).

Quatada lisait entièrement le Coran en sept nuits. Pendant le Ramadan, il le lisait en trois nuits. Au cours des dix dernières nuits du mois, il le lisait entièrement chaque nuit. Siyar,5/276.

Moudjahid, lui, lisait le Coran entièrement chaque nuit. At-Tibyan de Nawawi (p.74). Il dit que la chaîne de transmission du hadith est vérifiée. Selon le même Moudhahid, Ali Azdi lisait le Coran entièrement chaque nuit. Tahdhib al-kamal (2/983).

Rabi' ibn Souayman dit: **Chafi'i lisait entièrement le Coran soixante fois en Ramadan.** Siyar (10/36)

Al-Quassim ibn al-Hafiz ibn Assakir dit: **Mon père perpétuait régulièrement la participation à la prière publique et la lecture du Coran. Il le lisait entièrement chaque vendredi et chaque jour du Ramadan.** Siyar (20/562)

Commentant la quantité des lectures complètes du Coran, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **La préférence peut varier en fonction des personnes. Le lecteur qui par méditation arrive à découvrir des leçons et connaissances profondes, peut se contenter d'une quantité qu'il peut comprendre parfaitement. Il en est de même de celui qui s'occupe de la**



diffusion de la science ou d'autres affaires religieuses importantes ou des intérêts généraux des musulmans. Que celui-là se contente d'une quantité qui ne risque pas de perturber ses activités. Celui qui ne se trouve pas dans ce cas, peut lire le Coran autant de fois qu'il pourra, pourvu de ne pas atteindre un excès ennuyant. At-Tibyan,p.76).

Malgré cette recommandation et cette insistance sur la lecture du Coran en Ramadan, la pratique reste une simple acte facultatif qui ne revêt aucun caractère obligatoire dont l'abandon entraînerait un péché pour le musulman.

Il a été demandé à cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) si le jeûneur doit lire entièrement le Coran pendant le Ramadan. Il a répondu ainsi: **La lecture complète du Coran pendant le Ramadan n'est pas une obligation. Cependant, il est fortement recommandé au fidèle de lire fréquemment le Coran, conformément à la pratique du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Gabriel révisait le Coran avec lui chaque mois de Ramadan.** Madjmou' fatawa Ibn Outhaymine (20/516). Voir les réponses données aux questions n° [66063](#) et [26327](#) .

Allah le sait mieux.